

Présents

A. MEULOT/ R. CHESNEAU/ C.PAIN/ J. AUBUSSON/ F. ROBBE/ A. FLORENCE/ C. GOULESQUE/
N. GUESNAULT/ L. TRAVERS/ S. ROUMEAS/ C. MOREAU/ J. PELICOT/ E. POUDELET

Absents excusés

G. PANTIN pouvoir à J. AUBUSSON
L. RUELLE pouvoir à C. MOREAU

Approbation à l'unanimité du compte rendu de conseil précédent

I – FINANCES

• **Autorisation de dépenser avant le vote du budget 2019.**

Comme chaque année, Monsieur le Maire demande l'autorisation de dépenser à hauteur de 25% des sommes engagées en investissement 2018 avant le vote du budget 2019 afin de ne pas pénaliser le règlement des factures.

- Budget principal

- chapitre	Libellé	BP 2018	25%
21	Immobilisations corporelles	82427.20 €	20606 €
23	Immobilisations en cours	86487.71 €	21622 €
	TOTAL	168 914.91 €	42228 €

Répartis comme suit:

chapitre	opération	désignation	article	montants en €
20	175	Licences logiciels	2051	3700 €
	163	chaudière école	2135	5628 €
	181	Equipement informatique	2188	1082,99 €
	184	Terrain Barillet Deschamps	2113	3715,26 €
21	186	City Stade	2113	5520 €
	163	Travaux bâtiments : chaudière école	2313	5600 €
23	190	Travaux divers	2312	13021 €
TOTAL				38 267,25 €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à dépenser à hauteur de 38 267.25€ en section d'investissement du budget principal.

- Budget assainissement

chapitre	Libellé	BP 2018	25%
21	Immobilisations corporelles	40 047 €	10 012 €
23	immobilisations en cours	20 000 €	5 000 €
	TOTAL	60 047 €	15 012 €

Répartis comme suit:

chapitre	opération	désignation	article	montants en €
21	37	autres travaux	21532	5040 €
TOTAL				5040 €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à dépenser à hauteur de 5040 € en section d'investissement du budget assainissement.

- **Décision modificative n°3 du budget principal**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante:

BUDGET PRINCIPAL 2018
DECISION MODIFICATIVE N°3
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
chapitre 022: Dépenses Imprévues	
article 022 : dépenses imprévues	-18 000
chapitre 012: Charges de personnel et frais assimilés	
article 6218 : Autres personnel extérieur	- 2 220
chapitre 014: Atténuations de produits	
article 739211 : attributions compensation	+ 20 220
TOTAL	0

II - PERSONNEL

- **Rémunération des agents recenseurs – recensement de la population 2019**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de réaliser le recensement de la population 2019, trois personnes ont été recrutées en qualité d'agent non titulaire de droit public au motif de l'accroissement temporaire d'activité (article 3.1° de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984).

Il convient de fixer leur rémunération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 348 majoré 326 pour la durée du contrat à raison de 23 heures hebdomadaires.

Pour les agents ayant des enfants à charge, la rémunération comprendra le supplément familial de traitement.

Une indemnité compensatrice de congés payés égale à 10 % de la rémunération brute totale sera versée.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de travail.

Les 3 agents recrutés sont Marie LECAMP, Marie-Pascale VERNAT et Francine MARIE.

Le recensement se déroulera du 17/01 au 16/02/2019.

L'agent recenseur donnera à chaque personne désireuse de le faire par internet, un code d'accès lui permettant de remplir le document sur www.le-recensement-et-moi.fr.
M. POUDELET demande si les agents percevront des indemnités kilométriques. Il lui est répondu que non.

- **Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation territorial**

En raison des heures complémentaires effectuées par l'un de nos agents depuis plusieurs mois il convient de modifier son temps de travail. Ainsi le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de porter la durée du temps de travail du poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet créé initialement pour une durée de 6.60/35^{ème} par semaine à 14/35^{ème}, à compter du 1^{er} février 2019. Cette décision modifie ainsi le tableau des effectifs.

III – URBANISME

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente d'une maison au lotissement des Baratteries.

IV – INTERCOMMUNALITE

- **Approbation des modifications du tableau de la CLECT**

Vu le rapport établi par la CLECT lors de sa réunion du 13 novembre 2018, le conseil municipal est invité à voter les charges transférées de la communauté de communes qui s'élèvent pour la commune à 137 356.94 € contre 117 136.94€ avant les modifications.

Monsieur le Maire informe que suite à des travaux supplémentaires, route de Cérelles, il convenait de modifier les montants des charges transférées du tableau initial.

Le conseil approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

- **Nomination des deux délégués à la commission transport de la CCGC PR**

Suite à la reprise par la communauté de communes de la compétence Transport, la communauté de communes ainsi que les communes ont souhaité que les délégués en place poursuivent leur mission jusqu' à la fin du mandat.

Claude PAIN et Jérôme AUBUSSON acceptent de continuer et le conseil vote à l'unanimité.

V – DIVERS

C . PAIN

Souhaite que les membres de la commission communication se réunissent après le conseil pour remplir les fiches du guide touristique qui doit être remis à la communauté de communes pour le 15/01/2019.

C . MOREAU

Rappelle que malgré une participation moins importante sur les parcours, la somme récupérée à l'occasion du Téléthon 2018 s'élève à 9400€.

Elle déplore la récupération par Neuillé-Pont-Pierre de certaines actions qui devaient normalement avoir un esprit communautaire

Elle regrette que l'école de Saint Antoine ne s'associe pas à l'école de Mettray pour le Téléthon.

Enfin elle Informe qu'une réunion débriefing sera organisée.

J. AUBUSSON

Fixe une réunion ECOLE le 24/01/2019 à 20h30 et une réunion COMMUNICATION le 23/01/2019 à 20h30.

R. CHESNEAU

Informe que le forage test fait par le SIAEP ne correspond pas au débit qu'il conviendrait d'avoir et qu'une teneur trop forte en fer nécessitent de voir les choses autrement.

Le syndicat se tourne vers la métropole pour une connexion de réseau ; ce qui nécessiterait l'établissement d'une convention.

Informe que sur le mail compte rendu de la commission Bâtiments, il faut rajouter pour 2019,

La réfection des toilettes extérieures à la mairie qui seront munies de fermeture à ventouse pour éviter le vandalisme la nuit.

J. PELICOT

A assisté à la séance de clôture du SICA avec un bilan des actions menées.

A assisté à la réunion du SATESE qui a acté le changement de trésorier entraînant un cafouillage comptable. De ce fait, les sommes allouées aux personnes ayant fait des travaux d'assainissement attendent depuis Novembre 2018 le remboursement des sommes avancées.

Pour débloquer cette situation une réunion exceptionnelle aura lieu le 04/02/2019.

E. POUDELET

A assisté à la réunion de création du nouveau syndicat de l'eau ANVAL qui s'est doté d'un président M. MARAIS, Maire de la Membrolle et de six vice-présidents. Lors de cette réunion, les rémunérations ont été votées et M. POUDELET s'est abstenu jugeant les sommes inappropriées.

Il regrette la fourniture de bouteilles d'eau aux séances des conseils.

Suite à l'exercice SOCAGRA, M. POUDELET a fait remonter à la Préfecture, que lorsque celle-ci appelle en numéro masqué, M. le Maire ne répond pas et souhaite qu'elle soit identifiable : Mission impossible pour la préfecture !!!

Il Informe également qu'il n'y a pas obligation pour les agents communaux, en cas d'accident SOCAGRA, de parcourir le village en voiture avec haut-parleur. Une telle décision est prise par la préfecture ou le commandant des pompiers et qu'à ce moment-là les agents seront équipés.

S. ROUMEAS

A assisté à la réunion du syndicat de gendarmerie le 18 décembre dernier.

Informe que les travaux d'agrandissement de la gendarmerie sont presque terminés mais rencontrent un problème sur le lot menuiserie ce qui risque de retarder la réception des travaux.

L. TRAVERS

Demande si le cahier de doléances est mis en place. Monsieur le Maire répond qu'il est acheté et que Monsieur le Préfet doit réunir les maires dans les prochaines semaines afin de définir la procédure.

Demande ce qu'il en est du déploiement de la fibre. C. PAIN répond que le manuel de déploiement est disponible en mairie. L. TRAVERS demande à ce qu'il soit mis sur le site de la commune.

N. GUESNAULT

A assisté à une réunion du SIEIL et que le compte rendu sera fait au conseil prochain.

Fin de séance 21H50

Prochain conseil le 26/02/2019 à 20h30